

L'hon. M. HOLTON—Qu'est-ce que mon honorable ami entend par les recettes du Nouveau-Brunswick ? Ces recettes sont-elles au compte du gouvernement provincial ?

L'hon. M. ROSE—Non, elles sont portées au compte de la Puissance. Le Nouveau-Brunswick a payé..... \$1,393,940

Ce qui donne un excédant de..... \$357,730
des paiements sur les recettes.

D'après ce que je viens de dire, le gouvernement de la Puissance devra, pour faire face aux engagements et aux dettes de ces deux provinces, réaliser les montants ci-joints:—

Nouvelle-Ecosse	\$3,019,628
Nouveau-Brunswick	2,128,358

Ce qui donne un total de..... \$5,147,986
qu'on devra se procurer par les moyens que j'ai indiqués.

Comme je l'ai dit, les provinces avaient droit, en vertu de l'acte d'Union, à ce que la Puissance fit promptement face à leurs engagements, dans le cas même où il y aurait excédant sur la dette fixée pour égaliser le passif auquel les habitants de toutes les provinces de la Puissance sont soumis, et je ne mentionne ce montant que pour faire voir les fortes demandes qui ont été faites au Département-Général des Finances. Quant à Ontario et Québec, la chose est plus simple parcequ'il s'agissait uniquement d'une dissolution de société et non de prendre un nouvel associé. Il est très-difficile de dire quel sera l'excédant de la dette de ces deux provinces sur le montant de \$62,500,000 qui leur est accordé par l'acte d'Union. On a généralement évalué cet excédant à \$8,700,000, mais, pour plusieurs raisons, il est impossible d'indiquer un chiffre précis. On en trouvera une raison dans le budget soumis à la Chambre, il y a quelques jours, et par lequel on verra qu'il y a plusieurs arrérages considérables pour lesquels il est difficile de dire s'ils appartiennent ou non à la Puissance: par exemple, l'arrérage des octrois aux institutions de charité que l'on discutait l'autre jour, le paiement de sommes considérables aux employés du Sénat qui ont été dernièrement congédiés, le montant dû à la banque du Haut-Canada, les arrérages dus par les chemins de fer Grand Occidental et du Nord, ainsi que divers autres items; on voit qu'il est impossible de préciser actuellement de quelle manière la dette sera divisée entre Ontario et Québec. Je dois ici rendre hommage à la manière dont les trésoriers d'Ontario et de Québec ont agi dans toutes leurs transactions avec le département des finances de la Puissance. Je crois qu'il importe beaucoup au bien-être du pays et au bon fonctionnement de l'Union que les mêmes relations amicales subsistent toujours entre les premiers fonctionnaires des diverses provinces de la Puissance. Et ce disant, je n'excepte pas la Nouvelle-Ecosse, dont le gouvernement n'est pas très-favorable à l'Union, mais dont les officiers, dans leurs rapports avec le département général des finances, ont toujours agi franchement et avec une sagacité qui leur fait honneur. Le même esprit a toujours animé le gouvernement local et le trésorier du Nouveau-Brunswick.